

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 AVRIL 2018

Convocation : 16 AVRIL 2018

LE MARDI VINGT QUATRE AVRIL DEUX MIL DIX HUIT, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie d'Ouarville, à 20 h 30, sous la présidence de M. Jean-Michel DUBIEF, Maire.

Etaient présents :

Mrs DUBIEF Jean-Michel, PINGUENET Patrick, VEILLARD Michel, BILLON Michel, ORSINI Bruno, BODA Roland, CLAVIER Gérard, Mme AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, MINARD Frédéric, SEILLE François.

Absents excusés : M. PICHARD Guillaume, M. PINEAU Denis, Mme BAUER Frédérique.

Pouvoirs :

M. PICHARD Guillaume à M. DUBIEF Jean-Michel

M. PINEAU Denis à M. ORSINI Bruno.

La majorité du conseil est représentée.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

M. MINARD Frédéric est élu secrétaire de séance.

Préambule : Obsèques de Thomas SEILLE :

M. le Maire remercie François seille, pour sa présence à ce conseil, souligne son courage, et l'assure de nouveau du soutien du Conseil.

Puis il transmet aux Conseillers les remerciements de la Famille de M. SEILLE, pour leur présence, leur envoi de fleurs, lors des obsèques de Thomas.

### **I - Le point sur les travaux 2018 :**

#### **1-1 Eglise :**

- Réfection intérieure

Les travaux sur le chœur sont bien avancés. A voir avec l'électricien la dépose de la sono, qui ne doit pas être réalisée dans la nef, cette partie faisant l'objet d'une autre tranche.

La consolidation du vitrail du chœur, par la pose provisoire d'un système d'échafaudage extérieur relié à celui de l'intérieur, est prévu à partir de mi-mai jusqu'à fin juillet. Le percement de la porte dans le baptistère sera fait dès que les pierres de taille seront disponibles.

Une visite du chantier sera proposée aux Conseillers un samedi matin.

A la demande des Conseillers, les comptes rendus de chantier leur seront systématiquement transmis, pour information.

- Etude de devis du système de chauffage de l'église

Les devis des entreprises CELESTE et DELESTRE ont été transmis au Maître d'œuvre pour avis, et parallèlement une étude auprès de notre fournisseur d'électricité et Energie 28 a été demandée.

Estimation du coût d'un système électrique :

Un changement de puissance et un système de chauffage électrique reviendrait très cher.

L'estimation par un chauffage électrique s'élèverait à 3 562,83 € par an, uniquement pour le fonctionnement. A cela s'ajoute le raccordement pour un coût d'environ 5 000 €.

Coût actuel du système gaz :

Le coût actuel d'une bonbonne de propane 35 kg est de 80 €. Consommation annuelle : 8 à 10 bombonnes, soit environ 800 €.

Quel que soit le système choisi, viendra s'ajouter aux frais de fonctionnement, le contrôle annuel obligatoire de l'installation électrique ou gaz, par une agence agréée.

Après débat, sur les avantages et les inconvénients :

- . notamment sur le fait que le chauffage gaz émet de la chaleur plus rapidement que le chauffage électrique,
  - . que le chauffage électrique revient effectivement très cher au regard de l'utilisation très ponctuelle de l'église,
- le Conseil Municipal décide de maintenir un système de chauffage au gaz.

Les devis proposant le système au gaz des deux entreprises sont examinés :

Devis DELESTRE :

3 Lustres 8 R propane avec volutes couleur crème (ventilation incluse) : 21 225,75 € HT soit 25 470,90 € TTC

A rajouter l'option pour l'éclairage central LED : 2 224,60 € HT soit 2 669,52 € TTC

Soit un total de 23 450,35 € HT soit 28 140,42 € TTC

Devis CELESTE :

Chauffage gaz : 5 Lustres décoratifs + Ventilation haute et basse - Sans éclairage :

23 238,00 € HT soit 27 885,60 € TTC

Après débat, le devis DELESTRE sera renégocié pour 5 lustres à répartir comme actuellement dans l'église, et avec une réduction sur l'installation électrique compte tenu des travaux déjà prévus dans le marché avec cette entreprise.

Le Conseil Municipal, afin de permettre la continuité du chantier, autorise M. le Maire à signer le nouveau devis avec l'entreprise DELESTRE (Montant 22 949,86 € HT + l'éclairage).

Par ailleurs, une étude sera demandée pour l'installation d'une citerne d'alimentation du gaz afin de supprimer les bonbonnes. (voire avec ANTARGAZ ou VITOGAZ).

### **1-2 Voirie :**

Le Conseil examine les devis de Mission de Maîtrise d'œuvre, du bureau d'études DIF CONCEPTION, pour les travaux 2018 :

❶ Aménagement parking rue des Tilleuls : 693,00 € HT soit 831,60 € TTC

❷ Aménagement place devant la boulangerie : 3 601,00 € HT soit 4 321,20 € TTC

❸ Renforcement AEP – hameau d'EDEVILLE : 6 893,00 € HT soit 8 271,60 € TTC

La proposition n° ❶ est validée telle que présentée.

Pour le projet n° ❷, il sera vu avec le Maître d'œuvre, si la place handicapée est obligatoire. En tout état de cause, la solution plaçant le stationnement handicapé sur le côté de la boulangerie, est retenue, et sera signalée place handicapée si nécessaire.

M. le Maire est autorisé à signer le devis.

Pour le projet n° ❸, la procédure de marché sera lancée pour démarrage des travaux en automne.

- Autorisation de lancement du marché voirie :

Projets ❶ et ❷ : M. le Maire est autorisé à lancer la procédure de mise en concurrence, selon une procédure adaptée, article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### **1-3 Remplacement du chauffage de la mairie**

Pour mémoire le montant du devis initial s'élève à 10 288,36 € HT soit 12 346,03 € TTC

Après consultation du chauffagiste, le devis définitif présente un coût identique, mais :

- l'alimentation fioul et la rénovation du circuit sont supprimés
- la location d'une nacelle est rajoutée.

Le montant de la subvention CEE est de 6 730,00 €.

Compte tenu du coût restant à charge pour la commune, le Conseil Municipal valide le devis de remplacement de la chaudière de la mairie.

#### **1-4 Réhabilitation de la maison rue de Moraize**

M. le Maire comme convenu, lors du dernier conseil, a pris contact avec Mme Claire ANTOINE (Cabinet d'architecture ARCHIGONE), et l'a rencontré le jeudi 18 avril :

Elle préconise plutôt la réhabilitation d'une dépendance plutôt que d'entreprendre des travaux très coûteux de modification de l'habitation existante.

Pour exemple de ce qui a pu être réalisé, sont présentées les réhabilitations par ARCHIGONE, de 8 logements à Boisville (le coût de ces réalisations s'élève à 1 610 € HT le m<sup>2</sup> habitable). Ces travaux comprenaient également l'assainissement individuel.

En ce qui concerne la maison de la rue de Moraize :

La superficie du bâtiment annexe est de 73 m<sup>2</sup> suivant le cadastre (cotes extérieures). Il est possible de créer un logement de type 2, voire petit type 3.

Pour le moment, la réhabilitation et la faisabilité à un coût raisonnable étant assez complexe, il est décidé de poursuivre l'étude sur l'existant.

#### **II - Agence Technique Départementale : annulation de la prestation voirie**

Pour mémoire, l'ATD intervient au titre de la mission de maîtrise d'œuvre, pour des travaux d'un montant maximum de 30 000 € HT. Par conséquent, M. le Maire souhaite annuler la cotisation due par la commune, pour la prestation voirie : en effet, jusqu'à présent, la commune a fait appel à un bureau d'études privé, car tous les travaux à réaliser étaient supérieurs à 60 000 € HT.

Le Conseil Municipal approuve la démarche.

#### **III - Préparation du 8 mai**

L'Organisation habituelle est reconduite :

Mardi 8 Mai 2017 : 11 h 00

Rassemblement et formation du cortège devant la mairie

Le cortège se rendra au Monument aux Morts pour dépôt de gerbes et minute de silence.

Le secrétariat de la Mairie transmettra les invitations aux destinataires habituels.

Les brioches (8 de 10 parts) seront commandées à la boulangerie Tudot.

La gerbe de fleurs sera commandée chez Fleur de Havane.

Sono voiture : Michel VEILLARD

Boisson pour vin d'honneur : M. MINARD

Vente des bleuets : M. ORSINI

#### **IV - Questions diverses**

##### **4-1 Poste électrique de la place St Martin**

Un devis a été demandé à M. PICHARD pour dissimuler ce poste.

#### **4-2 Problème compteur d'eau de M. et Mme CHATIN : information :**

M. le Maire évoque un problème rencontré avec un administré :

M. CHATIN a déposé une réclamation orale, en mairie, à propos d'une consommation anormalement élevée, constatée sur sa facture d'eau du 2ème semestre 2017.

L'historique de ce compteur repris et une recherche d'un courrier éventuel de sa part nous signalant un problème ont été effectués : aucun courrier nous informant d'un souhait de fermer ce compteur ou d'une réclamation concernant une anomalie n'ont été transmis par l'utilisateur qui a continué de contester en prétextant que le compteur qu'il a fermé lui-même, présenté un joint défectueux.

Par conséquent, il lui a été rappelé le règlement du service de l'eau de la commune, et les dispositions de l'article L 2224-12-4-III bis du Code Général des Collectivités Territoriales :

« La Loi garantit une remise sur facture en cas de consommation anormale, si celle-ci ne concerne pas une fuite due à des appareils ménagers ou des équipements sanitaires domestiques ou de chauffage ».

Par conséquent, la remise sur facture ne peut concerner que deux cas :

✦ Une fuite sur canalisation entre le compteur et la maison :

. la facture est calculée de la façon suivante : la remise est égale à la part excédant le double de la consommation moyenne habituelle.

. Faire parvenir en mairie une attestation ou la facture du plombier qui précise la localisation de la fuite et une demande écrite de remise sur facture.

✦ Le compteur est en cause : il est envoyé pour contrôle, à un organisme agréé :

. Le compteur présente une anomalie : la facture est remboursée (hors abonnements).

. Le compteur ne présente pas d'anomalie : la facture du contrôle incombe à l'utilisateur ainsi que le paiement intégral de la facture d'eau ».

Compte tenu des circonstances, la consommation excessive étant due à une fuite post-compteur, et la procédure n'ayant pas été respectée, il a été demandé à l'utilisateur d'assumer sa consommation.

Afin d'éviter d'autres litiges, le Conseil Municipal souhaite qu'il soit rappelé lors d'un prochain OUARVILLE-INFOS :

- les conditions de réduction d'une facture

- la procédure à suivre

- la recommandation aux usagers de ne pas intervenir eux-mêmes sur le réseau d'eau

- et d'informer dans les meilleurs délais le service d'eau de la mairie, en cas d'anomalie constatée.

#### **4-4 Information semaine du sport du 6 au 10 août 2018**

Pour information, la Communauté de communes Cœur de Beauce organise du lundi 6 au vendredi 10 août de 14 h à 18 h Espace des 4 Vents à OUARVILLE, une animation sportive gratuite réservée aux 10/17 ans.

Les précisions concernant cette animation seront transmises ultérieurement.

Lettre anonyme distribuée dans les boîtes aux lettres de la commune : information

M. le Maire informe de la distribution dans tous les foyers de la commune, d'une lettre anonyme mentionnant la présence d'un pédophile à OUARVILLE, en nommant la personne.

Après évocation des faits connus, M. le Maire précise qu'une enquête de gendarmerie est en cours.

#### **TOUR DE TABLE :**

● Le Président de l'Association des Amis du Grand Moulin d'Ouarville sollicite la participation du Comité d'animation pour l'organisation d'un rallye « inter moulins » le 15 septembre prochain.

Une réunion de travail est proposée avec les intéressés le 19 mai prochain.

- Il est donné confirmation à M. ORSINI qu'il peut procéder à la commande du feu d'artifice du 14 juillet.

- Suite au constat pour 2017, de fuites ou de « disparition » importantes d'eau sur le réseau, il a été mis en place une surveillance hebdomadaire des index du compteur du château d'eau. A ce jour, la consommation semble redevenue normale...

- Il est demandé si l'entreprise SEV (sur le site du Bois de la Folie) a été reprise. Aucune information à ce sujet n'est parvenu jusqu'à M. le Maire, ni de fermeture ni de reprise.

La séance est levée à 22 h 40.

La prochaine séance est fixée au 5 juin 2018.

Copie intégrale,  
Le Maire